



Communiqué de presse

## Discrimination liée à la prestation de compensation du handicap : Quand sera la fin ?

Paris, le 22 juin 2021. **En mai dernier, les associations, Autisme France, HyperSupers TDAH France, l'UNAFAM et l'UNAPEI, représentatives des personnes en situation de handicap et de leur famille, ont transmis des propositions concrètes au Président de la République et au secrétariat d'Etat aux personnes handicapées pour mettre fin à une discrimination d'accès à la PCH. Quelques jours avant la tenue du Comité interministériel du handicap, ces associations continuent de maintenir la pression ; elles demandent des engagements concrets de la part de l'Etat pour modifier les critères d'éligibilité d'accès à la PCH et assurer une mise en œuvre de ce changement de réglementation dès 2022.**

Après avoir remis leur rapport « *Pour la fin d'une discrimination dans l'accès à la prestation de compensation du handicap* » le 26 mai et avoir rencontré Sophie Cluzel, secrétaire d'Etat aux personnes handicapées le 3 juin, les associations Autisme France, le Collectif Handicaps, HyperSupers TDAH France, l'UNAFAM et l'UNAPEI continuent de demander, avec acharnement la publication d'un décret d'adaptation du référentiel d'accès à la PCH et la mise en œuvre effective et rapide de ce dernier.

Si ce rapport a été salué par le Gouvernement, les associations restent inquiètes quant à la réalisation de ces mesures. Aussi, Autisme France, le Collectif Handicaps, HyperSupers TDAH France, l'UNAFAM et l'UNAPEI restent pleinement mobilisées pour aider les pouvoirs publics à lancer ce grand chantier. Dans un courrier adressé ce jour à la ministre, les associations demandent « *une mobilisation forte du gouvernement et des services autour du financement, de l'adaptation des différents outils de la CNSA tels que le Guide de cotation des capacités fonctionnelles, de l'élaboration d'un kit/guide de la CNSA pour faciliter l'appropriation de cette réglementation, de la formation des professionnels* ».

Il est urgent de mettre fin à une discrimination que la réglementation laisse perdurer depuis trop longtemps en ne prenant pas en considération les spécificités des handicaps liés à des altérations de fonctions mentales, cognitives, psychiques.

Les associations espèrent que le prochain Comité interministériel du handicap sera l'occasion d'acter les modifications réglementaires autour de la PCH et d'ouvrir les travaux de sa mise en œuvre pour qu'enfin la PCH deviennent une véritable aide financière capable de répondre aux besoins des personnes en situation de handicap et leur permettre l'accès à une vie autonome et une participation à la vie de la société.

**Les associations : Autisme France, Collectif Handicaps, HyperSupers TDAH France, Unafam et UNAPEI.**

**Contacts presse :**

Autisme France : Danièle Langlois – [contact@autisme-france.fr](mailto:contact@autisme-france.fr) – 04 93 46 01 77

Collectif Handicaps : Stéphane Lenoir - [stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr](mailto:stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr) - 06 14 85 42 62

Unafam : Elsa Ansquer - [elsa.ansquer@unafam.org](mailto:elsa.ansquer@unafam.org) - 01 53 06 30 92 / Guillaume Faucher - [guillaume.faucher@agenceproches.com](mailto:guillaume.faucher@agenceproches.com) - 06 99 44 92 60

Unapei : Elodie Audonnet – [e.audonnet@unapei.org](mailto:e.audonnet@unapei.org) – 06 21 63 36 07